



Sos Chats Libres

Brèves de Gamelle n° 21 – Juin 2010

Stérilisation, tatouage et protection des chats errants qui acquièrent ainsi, dans le cadre de la loi du 6 janvier 1999, le statut de chats libres.



Chers amis des chats,



« Il est revenu, le temps des cerises » et des Brèves de gamelle... qui ont en commun avec les cerises de se répéter d'une année sur l'autre. Nos problèmes sont toujours les mêmes que ceux des autres associations de protection féline en France, c'est-à-dire avoir des moyens suffisants pour prendre en charge de nombreux chats en détresse. La vente, pratiquement épuisée, du calendrier 2010 illustré par José Correa, l'aide de plusieurs fondations, représentent avec les dons de nos adhérents l'essentiel de nos ressources. Certains apports ponctuels, tels que vide greniers, opérations-cady pour collecter de la nourriture, et subventions allouées par de (trop) rares municipalités bouchent quelques trous. Une bénévole a offert à l'association une partie des droits d'auteur de son livre sur les chats. Et nous avons la fierté de compter parmi nos fidèles soutiens, Milo, notre premier chat-dhérent officiel, qui habite Tours !



Les soins et médicaments représentent le quart des dépenses, en dépit du dévouement et du désintéressement exceptionnels que nous témoignent « nos » vétérinaires. Le nombre de chats pris en charge par l'association augmente bien sûr d'année en année, mais devant les problèmes de santé, on ne baisse pas les bras. Ainsi, des bénévoles ont eu les pires difficultés pour attraper une chatte errante dont la mise bas s'était très mal passée (utérus sorti). Au bout de 3 semaines, la nécrose gagnait, l'euthanasie semblait inévitable. Opérée à toute extrémité, la chatte a pourtant été sauvée. Et découvrez ici le visage tout neuf de Tarzan ! Dans des conditions ingrates, les vétérinaires réalisent des miracles.



Comme toujours, les activités sont multiples, on nous appelle même de fort loin pour conseils (oui), et interventions (là, non...). Lien permanent, le site internet publie les nouvelles, propose les chats à l'adoption et tient la chat-boutique garnie d'articles tentants.



Avec le généreux concours d'un avocat, nous avons eu cette année la joie d'obtenir la condamnation d'un bourreau de chat.



Laissons maintenant la parole à notre éloquent bilan de stérilisations de 2009, en indiquant au passage que si la caisse est vide à ce jour, 380 chats au moins sont déjà inscrits au bilan 2010. Si l'association quête des fonds, les résultats sont là !



Au nom de tous les chats sauvés, nourris, soignés, un immense **MERCI !**

La Présidente
Patricia Combeau



Retrouvez-nous sur : www.soschatslibres.fr

LA SAISON DES CHATONS ...

En cette période de l'année, beaucoup d'entre nous sont amenés à s'occuper de chatons abandonnés ou à donner des conseils à ceux qui ont la gentillesse de les héberger. Premier conseil : un chaton s'attrape par la peau du cou, comme leur mère le fait.



Règle générale :

Les chatons commencent à manger vers l'âge de 1 mois (croquettes « chatons » mouillées pour une plus grande facilité de mastication). Avant, du lait maternel ou maternisé est indispensable. Jusqu'à 6 semaines, ils ont encore besoin de lait maternel ou maternisé. Dans tous les cas, ne pas donner de pâtée, de lait de consommation, de lait pour chat, ou tout autre aliment qui sont mal digérés (diarrhée). Si la diarrhée apparaît avec du lait maternisé, arrêter le lait (ou essayer une autre marque), et ne donner que des croquettes « chatons » et de l'eau. Si la diarrhée persiste, demander un traitement au vétérinaire. Vous pouvez vous procurer du lait maternisé et des croquettes « chatons » chez les vétérinaires ou dans les animaleries. Dès que les chatons sont sevrés (capables de s'alimenter seuls), faire stériliser la mère rapidement pour éviter une nouvelle portée.



Plusieurs cas :

➤ Mère sociable, avec ses chatons :

L'idéal est de les laisser avec leur mère jusqu'à l'âge de 2 mois.

➤ Mère non sociable, avec ses chatons, ou chatons orphelins :

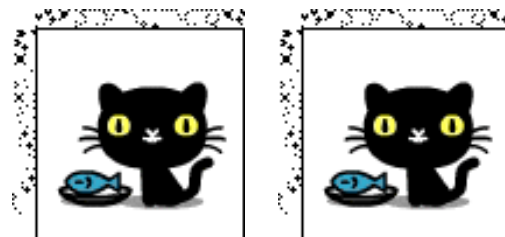
Les chatons peuvent être recueillis entre 3 semaines et 8 semaines (moyennant beaucoup d'attention...), sinon il faut les laisser sur place et nous contacter pour les faire stériliser vers 6 mois. Si la mère est décédée, les attraper même s'ils ont moins de 3 semaines, et voir avec le vétérinaire si le biberon est possible.

➤ Chatons non sociables d'âge inférieur à 8 semaines, et chatons sociables :

Nourrir les chatons au biberon. Les installer dans une pièce calme ou grande cage avec panier douillet. Penser à stimuler les parties génitales avec un coton pour les faire uriner. A l'âge d'un mois, passer aux croquettes mouillées en complément du biberon. Ensuite ils peuvent laper l'eau et n'ont plus besoin de lait (pas de diarrhée). Plus il y aura de contacts avec les chatons, mieux se passeront les futures adoptions.

➤ Chatons sociables de plus de 3 mois :

Si le chaton est trouvé errant, appeler la mairie concernée, la SPA, Yvonne VICHET 05.53.04.20.93 (Qui recense les perdus/trouvés). Si non réclamé, le garder en famille d'accueil. Le signaler alors à l'adoption auprès des vétérinaires et/ou par le biais de Mauricette FAYE au 05.53.05.17.67 ou au 06.27.17.43.81, et/ou de notre site internet www.soschatslibres.fr en adressant un mail via la rubrique « contact ».



Les soins :

- Les chatons doivent être vermifugés dès l'âge de 15 jours, tous les 15 jours jusqu'à 2 mois, puis tous les mois jusqu'à 6 mois, puis 3 fois par an. Ceci est très important.
- Pour les puces, ne pas utiliser de pipettes ou de collier antipuces, mais du Frontline® en spray, selon les recommandations du vétérinaire.
- Un chaton qui a les yeux qui pleurent et/ou le nez qui coule et/ou qui éternue, a certainement du coryza (très fréquent). Il faut le réchauffer (plaid ou bouillotte), le mettre sous antibiotique (demander au vétérinaire) et surtout bien l'hydrater.
- Si le chaton est apathique, il faut l'emmener chez le vétérinaire.
- Rappeler l'importance des vaccinations aux futurs adoptants, car les virus tuent de nombreux chatons dans leur première année ...

HISTOIRE DE TARZAN

Ce chat avait été attaqué sauvagement par un chien. Croyant que c'était son chat qui avait disparu peu avant, une dame l'a ramassé dans un état affreux et l'a porté chez son vétérinaire. Mais dans la nuit, son chat revint. Le chat trouvé était bon pour l'euthanasie, heureusement, la dame, très gentille, a décidé de payer pour lui.

La mâchoire était éclatée, le visage en loques. Le chat a été opéré et la mâchoire cerclée. Le vétérinaire a ensuite appelé une bénévole de SOS Chats Libres pour le prendre en charge (Photo du haut). Mais après, le pauvre Tarzan a fait une grosse poussée d'infection, l'œil allait très mal, le visage suppurait beaucoup, il était perdu. En accord avec le premier, un de nos vétérinaires a pris alors le relais et est parvenu à stopper l'infection. La mâchoire ressoudée, le cerclage a été ôté. La photo du bas montre la qualité des soins dont Tarzan a bénéficié en précisant qu'il coule maintenant des jours heureux dans une famille.

LE CHAT DU VAL

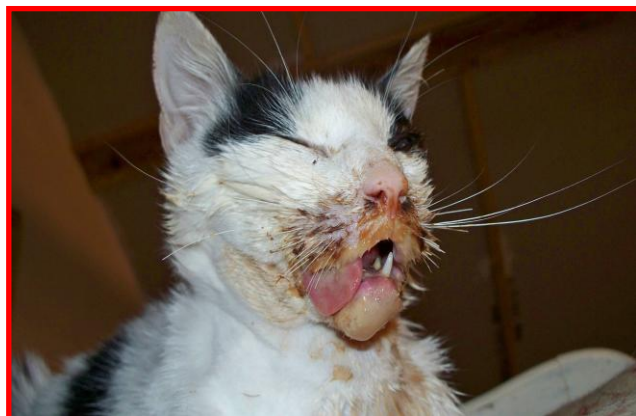
Il naquit au printemps alors qu'un soleil vert
Eclaboussait d'étoiles au milieu des roseaux
Le ruisseau d'argent. Courses folles à travers
L'herbe douce éclairée par le chant des oiseaux,

Griserie de l'été. Sous le regard des fleurs
Il buvait les rayons, savourait les parfums,
Narines frémissantes éblouies de couleurs.
Instants d'éternité sans début et sans fin.

Au loin des chiens aboient, des chasseurs s'amusant
Hachent les boutons d'or de leur pas écrasant.
Tout le ciel devient noir quand l'éclair le foudroie.

La fraîche brise fait palpiter sa fourrure,
Dans ses yeux grands ouverts se reflète l'azur
Tranquille. Il est criblé de plombs au côté droit.

(En humble hommage à Arthur Rimbaud et à José Correa
qui l'a superbement évoqué et illustré.)



Bon d'Adhésion, de Soutien ou de Fidélité à SOS CHATS LIBRES

Maison des Associations, 12 cours Fénélon - 24000 Périgueux
Ou utiliser le bon à la rubrique « Nous venir en aide » sur internet



Nom.....Prénom.....

Adresse.....Email.....

10 Euros

30 Euros

Montant libre

Junior 1 Euro

En nous aidant, 66 % de votre don sera déductible de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. A noter également que les comptes de l'association étant arrêtés au 1^{er} décembre de chaque année, les dons reçus au-delà de cette date ne feront l'objet d'un reçu fiscal qu'au titre de l'année suivante.

Retrouvez-nous sur : www.soschatslibres.fr